



République Française  
Département de la Marne  
Mairie Tours-sur-Marne

**ARRÊTÉ N°A2025\_34**

**AUTORISANT L'ORGANISATION D'UNE CHASSE AUX OEUF PORTANT  
INTERDICTION DE CIRCULER DANS LA RUE DES CHAMPS TORTUS DE  
TOURS-SUR-MARNE LE 26 AVRIL 2025**

**Le Maire de la Commune de Tours Sur Marne**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212.2, L 2213, L 2213.5 et L 2512.13,  
Vu la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, notamment son article 25,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44, T53.2, R 225 et R 225.1,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,  
Vu la demande de la commune et du CMJ en date du 18 Avril 2025 relative à l'organisation d'une chasse aux œufs le samedi 26 Avril 2025,  
Considérant que pour le bon déroulement de la manifestation, il est nécessaire d'interdire la circulation sauf desserte riveraine,  
Considérant que les véhicules auxquels s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation mis en place par les organisateurs de la manifestation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Afin de faciliter le déroulement de la manifestation "Chasse aux Œufs" du Samedi 26 Avril 2025 organisée par la Commune et le CMJ, la circulation sera interdite **de 9 h 00 à 12 h 30 "Rue des Champs Tortus "**

**ARTICLE 2** : A chaque intersection, **des barrières seront installées au moment de la chasse. Seuls les véhicules de secours et de santé seront autorisés à circuler.**

**ARTICLE 3** : Toutes les mesures de signalisation et de sécurité seront prises et matérialisées par les services techniques de la Commune de Tours-sur-Marne.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AY
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de TOURS/MARNE
- Le CMJ
- Archives

Le Maire, certifie le caractère exécutoire sous sa responsabilité de cet acte

Fait à TOURS-SUR-MARNE, le 19/03/2025

Le Maire,  
JM GODRON





République Française  
Département de la Marne  
Mairie Tours-sur-Marne